

# Procès-Verbal de la réunion

## DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatorze avril, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSETNET, Maire.

**Présents :** Gérôme FASSETNET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET, Nicolas VUILLEMENOT

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Valérie POCARD

### Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de séance du 24 février 2023**
- **Approbation du compte administratif 2022**
- **Approbation du compte de gestion 2022**
- **Affectation des résultats**
- **Vote du taux des taxes**
- **Subventions aux associations**
- **Vote du Budget Primitif**
- **Convention financière eaux pluviales**
- **Devis service technique tonte**
- **Approbation projet définitif PLUI**
- **Questions diverses : 8 mai**

### 1. Approbation du procès-verbal de séance du 24 février 2023

Monsieur le Maire rappelle les points abordés. Sans remarques, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### 2. Approbation du compte administratif 2022 (Délibération 002-2023)

Monsieur le Maire présente les comptes de 2022 transmis par mail avant la séance et invite les élus à poser leurs questions, *puis sort de la salle*.

Madame BIDAL Valérie, prend la présidence de l'assemblée et propose au vote le compte administratif dressé par Monsieur le Maire tel que résumé ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		127 675.63		124 806.46		252 482.0
Opérations de l'exercice	87 479.89	103 821.59	60 276.86	46 283.26	147 756.75	150 104.8
TOTAUX	87 479.89	231 497.22	60 276.86	171 089.72	147 756.75	402 586.9
Résultats de clôture		144 017.33		110 812.86		254 830.1
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		144 017.33		110 812.86		254 830.1
RESULTATS DEFINITIFS		144 017.33		110 812.86		254 830.1

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des exécutions budgétaires, le Conseil Municipal, par 6 voix pour approuve le compte administratif 2022.

*Monsieur le Maire reprend sa place dans l'assemblée.*

### **3. Approbation du compte de gestion 2022 (Délibération 003-2023)**

La trésorerie de Dole, après vérification des chiffres, a transmis le compte de gestion pour l'année 2022 à la commune et demande de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après contrôle de la concordance avec le compte administratif, approuve à l'unanimité le compte de gestion tel que présenté.

### **4. Affectation du résultat**

Les résultats étant excédentaires, il n'y a pas d'affectation à voter.

L'excédent de fonctionnement de 144 017.33 € et celui d'investissement de 110 812.86 € seront reportés au budget primitif chacun dans les comptes respectifs.

### **5. Vote du taux des taxes 2023 (Délibération 004-2023)**

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2022 pour lesquels une baisse de 10 % avait été votée. Il donne, à titre indicatif, les recettes attendues à taux constants avec l'évolution des bases (estimée à 7.1%) et propose de maintenir ces taux à savoir :

**28.90 pour la taxe foncière sur le bâti                      17.32 pour la taxe foncière sur le non bâti**  
**11.57 pour la taxe d'habitation**

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, approuve à l'unanimité cette proposition.

### **6. Subventions aux associations (Délibération 005-2023)**

Monsieur le Maire présente la liste des demandes pour 2023.

Après échange, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant</b>	<b>Association</b>	<b>Montant</b>
ADMR	200 €	Don du Sang	50 €
Anciens combattants	30 €	AVC 39	50 €
Ligue contre le cancer	50 €	Souvenir Français	100 €
PEP 39	50 €	Amicale des Pompiers	100 €
Semons l'Espoir	100 €		
	<b>Total</b>		<b>730 €</b>

### **7. Vote du budget primitif 2023 (Délibération 006-2023)**

Monsieur le Maire présente l'ensemble des comptes par chapitre.

Après avoir pris connaissance de la prévision budgétaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget tel que proposé à savoir :

BP 2023	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	212 846.33 €	243 987.86 €
Recettes	212 846.33 €	243 987.86 €

### **8. Convention financière eaux pluviales (Délibération 007-2023)**

Monsieur le Maire explique que la commune a un réseau unitaire de 1.8 km pour ses eaux pluviales et ses eaux usées. La compétence assainissement a été transféré à l'intercommunalité et la commune a conservé la compétence des eaux pluviales. Une participation est demandée à la commune, à savoir : 30 % sur le fonctionnement et 50 % du remboursement de l'emprunt (capital et intérêts) liés à l'investissement.

Les frais de fonctionnement globaux sont estimés à 2.07 € le ml soit une participation pour la commune de 1 116 € par an.

Le remboursement d'emprunt s'élève à 3 473 € pour des travaux d'investissement, maîtrise d'œuvre et études de 208 400 € soit une participation pour la commune de 1 737 € par an.

Une question se pose sur le coût avant transfert. Monsieur le Maire explique que les coûts n'étaient pas quantifiés annuellement du fait de travaux ponctuels en fonction des besoins d'intervention.

Après s'être fait présenter la convention et les coûts proposés par l'intercommunalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation aux frais et autorise le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

### **9. Devis service technique tonte**

Un devis pour l'entretien de tout le village a été transmis par le service technique de Jura Nord. Le montant s'élève à 7 640 €.

Le Conseil Municipal valide le devis.

Par ailleurs, la commune a également sollicité le service technique pour effectuer les travaux dans le logement suite au changement de locataire.

### **10. Approbation projet définitif PLUI (Délibération 008-2023)**

La Communauté de Communes a arrêté le PLUI dans sa séance du 23/03/2023. Les communes ont 3 mois pour délibérer à leur tour sur l'arrêt du projet.

Monsieur le Maire présente les éléments essentiels du dossier ainsi que le détail pour la commune. Il précise que celui-ci n'est pas figé et que de nouveaux projets pourront être proposés lors de révision du PLUI.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'arrêt du PLUI.

### **11. Questions diverses**

8 mai : la commémoration aura lieu à Romain à 9h.

Archivage : les travaux débuteront fin avril

Fibre : en cours de déploiement. Remplacement de poteaux prochainement. Dès que les travaux seront terminés, une réunion d'information sera programmée.

Eglise : les travaux de peinture intérieure ont débuté. Les bancs seront nettoyés et remis en état par le service technique Jura Nord. Un devis a été fait pour le remplacement des ampoules. Un devis sera demandé pour l'entretien des chéneaux.

Salle des fêtes : demande de réalisation d'un abri dans le jardin pour stocker le barbecue et les poubelles, sollicitation du SIDEC afin de réaliser une étude thermique des locaux et proposition de recours au CAUE pour réfléchir à la destination de la salle et plus particulièrement de l'étage.

Elections : renouvellement des membres de la commission de révision des listes électorales.

Réunion : prochaine date imposée le 09/06.

Fin de la séance à 22h30.

Le Maire,  
Gérome FASSET



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2023

**Présents** : Gérome FASSETNET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET, Nicolas VUILLEMENOT

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Valérie POCARD

Le Maire	Signature	Le/La secrétaire	Signature
Gérome FASSETNET		Valérie POCARD	

**Délibérations** :

Numéro	Désignation
002-2023	Approbation du compte administratif de la commune 2022
003-2023	Approbation du compte de gestion de la commune 2022
004-2023	Vote du taux des taxes 2023
005-2023	Vote des subventions aux associations
006-2023	Vote du budget primitif 2023
007-2023	Validation de la clé de répartition financière des eaux pluviales
008-2023	Arrêt PLUI